

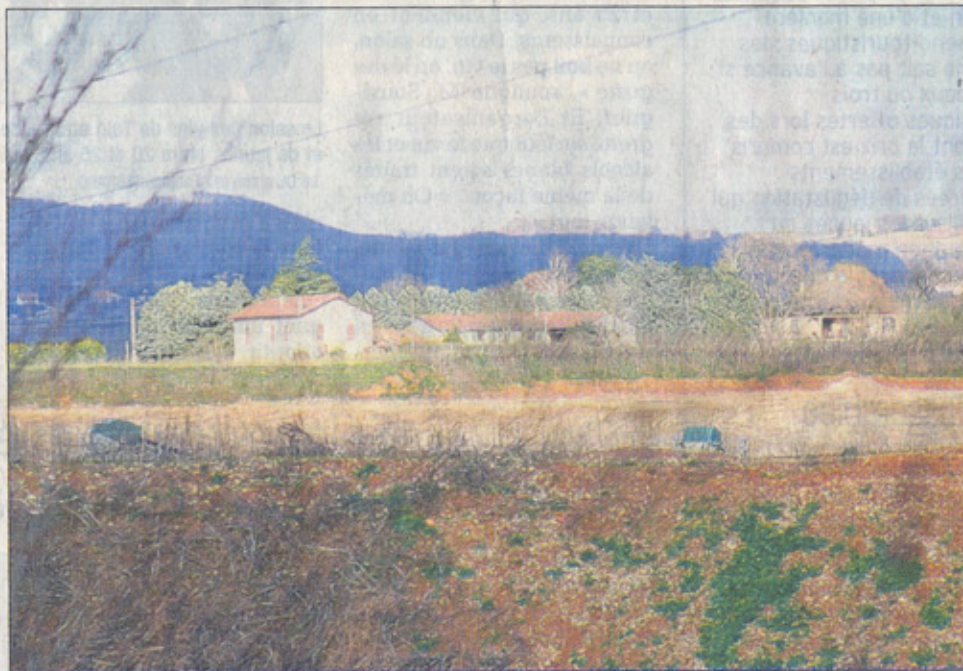
# Le cri d'alarme des élus et riverains

**SAINT-PAUL-  
LÈS-ROMANS**

**A**u quartier "Les Sablons" à Saint-Paul-lès-Romans, comme sur différents sites de la commune, la municipalité mise sur une "logique environnementale". Entre projet de lotissement durable et zone commerciale environnementale... Depuis l'annonce du maire, Agnès Rodillon, lors du conseil municipal du 3 février dernier, d'un arrêté préfectoral autorisant l'implantation d'une plateforme destinée à recevoir une centrale d'enrobage au bitume quartier "Les Sablons", incompréhension et interrogations règnent. Du côté des élus comme des riverains.

**Élus et commissaire-enquêteur avaient rendu un avis défavorable**

D'autant que, neuf mois avant cette décision du préfet, la demande d'exploitation de cette centrale avait été soumise à une enquête publique. Le rapport du commissaire-enquêteur ayant émis un avis défavorable. Aussi, deux conseillers municipaux avaient été chargés



Un arrêté préfectoral autorise l'implantation d'une plateforme destinée à recevoir une centrale d'enrobage au bitume quartier "Les Sablons".

d'étudier le dossier. Après différentes visites de centrales en activité ils avaient constaté des nuisances répétées : fumées, odeurs d'hydrocarbures, bruits, densité du trafic routier... L'ensemble des conseillers municipaux avait, là encore, émis un avis défavorable.

**À côté de champs de noyers AOC et sur l'axe de la future "voie verte"**

« Cet arrêté préfectoral fait fi des dépositions des uns et des autres » commente Pascal Bos, conseiller municipal. « Aujourd'hui (NDLR : hier soir), une réunion publique

est prévue en mairie car nous n'avons pas de réponse de la préfecture. Nous voulons réaffirmer l'opposition du conseil quant à cette implantation. Nous ne sommes pas dans une logique de "Non au bitume", mais il faut être raisonnable. Cet équipement doit se situer à moins de 100

mètres de champs de noyers AOC. Et l'axe qui sera emprunté par les 200 camions/jour en période d'activité sera le même que la future "Vélo voie verte" ! »

**« Étudier la possibilité de déposer un recours au tribunal administratif »**

Rappelons également que cette centrale produira, à pleine vitesse, 550 tonnes/h de bitume, le stockage sur place sera de 164 tonnes de bitume et 46 tonnes de fuel. Pour Pascal Bos, « nous sommes inquiets quant au respect des différents aménagements qui résultent des multiples préconisations d'un tel site. Et déjà en 2007, une centrale temporaire avait été implantée sur ce site. Une première et mauvaise expérience ! ».

Élus et riverains autour d'une même "bataille" étaient nombreux à assister hier soir à la réunion publique. « Et nous n'hésiterons pas à étudier les différentes voies légales afin de déposer un recours au tribunal administratif de Grenoble... »

**Thomas ZIMMERMANN**